

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

l. C. 4.

Affaire A'P r a t o :
-----eee-----

Rome, le 31 octobre 1936.

Confidentielle

Monsieur le Conseiller fédéral,

Je vous ai relaté séparément l'entretien que j'ai eu l'autre jour avec M. Bastianini, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et au cours duquel j'ai obtenu l'assurance que le Gouvernement italien interviendrait à la suite de nos réclamations concernant la campagne de la "Cronaca Prealpina" et de la "Provincia di Como".

"A propos de la presse", m'a dit M. Bastianini dans la seconde partie de notre entretien, " je ne puis assez souligner les répercussions fâcheuses de la campagne du "Journal des Nations" et de son inspirateur A'Prato". Vous savez que dès ma première prise de contact officielle avec le Comte Ciano, le Ministre des Affaires Etrangères s'était plaint en termes véhéments de l'action d'A'Prato et du "Journal des Nations". J'ai eu, d'autre part, l'occasion de vous dire verbalement cet été que, pour ainsi dire, à propos de tout, on me sortait, dans mes entretiens avec le Palais Chigi, l'affaire de ce journal, fondé jadis avec de l'argent de la Petite-Entente. Un de mes amis italiens, qui juge la situation sans parti pris mais qui est en mesure d'observer l'état d'esprit au Palais Chigi, m'a dit qu'il constatait à nouveau l'irritation qu'avait engendré autrefois la présence prolongée de Pacciardi dans notre territoire. Tout ceci, Monsieur le Conseiller fédéral, je vous l'ai dit de vive voix et je puis donc me dispenser d'y revenir aujourd'hui.

Au Département politique fédéral,
Division des Affaires étrangères,

B E R N E .

BAR

180

Dodis



En outre, je dois vous signaler que M. Bastianini, qui est en général très mesuré et prudent dans ses propos. s'est exprimé, au sujet des inconvénients que peut présenter, même pour les relations italo-suisse, la tolérance accordée à A'Prato, en des termes tout particulièrement nets. L'Italie, a-t-il dit, voit troubler ses relations avec la Société des Nations, avec la France et avec la Suisse par les soupçons, qu'A'Prato ne cesse de répandre dans les esprits de la manière la plus perfide. A'Prato est un "rovesciatore", quelqu'un qui ne cesse de déformer systématiquement la vérité dans des buts néfastes. Ayant été mis en vogue par M. Rosenberg, A'Prato serait actuellement soutenu, selon M. Bastianini, par de l'argent soviétique. Malheureusement, je n'ai pas pu obtenir une preuve précise sur cet argument.

Il va de soi que j'ai souligné que le cas A'Prato avait déjà attiré votre attention, que ce journaliste avait reçu un avertissement sérieux et que son activité était surveillée. J'ai aussi ajouté qu'à teneur de ce qu'avait dit M. Tamaro à Berne, A'Prato avait eu lui-même l'intention de quitter la Suisse pour se rendre en Belgique; cet espoir de la Légation d'Italie à Berne ne semble toutefois pas être près de se réaliser.

En résumé, M. Bastianini m'a prié de vous exposer l'intérêt vraiment urgent / ^{qui conseille de} mettre fin à la campagne du "Journal des Nations" par l'éloignement d'A'Prato de ce journal. J'ajoute que, d'après M. Bastianini, le Gouvernement italien se demande comment et grâce à quelles protections M. A'Prato peut poursuivre à Genève une activité dangereuse, alors que même le gouvernement du Front populaire en France a éloigné des journalistes antifascistes italiens dont l'activité ^atroublé les relations entre les deux pays.

SUISSE
ITALIE

- 2 -

Pour finir, le Sous-Secrétaire d'Etat a répété qu'un geste de notre part en cette affaire serait de nature à applanir une série d'obstacles dans d'autres domaines. Pour ma part, j'arrive, tout bien considéré, à la conclusion qu'au point où en sont les choses, il ne vaut pas la peine d'assurer à A'Prato un traitement plus favorable que celui qui fut réservé à Pacciardi. Nous avons, d'autre part, un intérêt vraiment assez grand à voir cesser une propagande dans de petites feuilles près de notre frontière et ce désir ne sera, je crains, réalisé à la longue qu'à la condition d'un geste de notre part dans l'affaire dont je vous parle.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'assurance de ma très haute considération.

J. Puggini